



FORMATION GENERALE DES PERSONNELS DES ENTREPRISES EXTERIEURES INTERVENANT DANS LES ENTREPRISES CHIMIQUES ET PETROCHIMIQUES

NIVEAU 2 PERSONNEL ENCADRANT

Durée

2 jours consécutifs soit 14 heures incluant un contrôle des connaissances acquises.

Objectifs de formation

- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement des entreprises extérieures et en premier lieu ceux présents sur le site sur le contexte particulier dans lequel leur entreprise va exercer son activité de prestations dans une entreprise utilisatrice.
- Aborder le cadre réglementaire d'une manière accessible : détailler les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, informer sur les responsabilités civile et pénale.
- Développer le rôle des acteurs externes et internes de la sécurité (CHSCT, etc.).
- Motiver à la nécessité de connaître et de faire appliquer les procédures de prévention spécifiques à chaque site, ou procédures particulières appliquées à certains travaux identifiés par l'Entreprise Utilisatrice comme étant sensibles.
- Faire acquérir, à des entreprises extérieures de tous corps de métier l'esprit de partenariat (information réciproque des travaux, qualité) et les bases d'une culture sécurité propre à nos industries.

Personnes concernées - Prérequis

Tout personnel d'encadrement signataire des documents de travail ayant délégation à représenter l'entreprise extérieure. La maîtrise du français lu, écrit, parlé est obligatoire.

Moyens et supports pédagogiques

Salle de cours équipée, vidéoprojecteur, livret stagiaires

Lieu d'animation

En nos ou vos locaux en inter-entreprises

Validation de la formation

A l'issue du stage, il sera délivré après un contrôle des connaissances satisfaisant, un certificat de stage dont la validité est de 4 ans

Animation

Par un de nos formateurs labélisé par l'ANFAS

PROGRAMME

1. INTRODUCTION/OBJECTIFS

Présentation des objectifs du stage :

Vocabulaire : danger, exposition, risque, situation dangereuse, prévention, etc.

Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail :

- les principes généraux de la prévention, le cadre réglementaire,
- l'évaluation des risques et le document unique (intérêt pour un salarié de niveau N2),
- plan de prévention,
- autorisation de travail,
- analyse des risques résiduels ;

La responsabilité pénale :

- prise de conscience,
- délégation de pouvoir

La coactivité :

- entre les entreprises extérieures,
- entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures ;

L'accident du travail

- Statistiques,
- l'analyse d'accident et sa nécessité (ex : arbre des causes, 5M, etc.),
- accueil renforcé des travailleurs temporaires,
- conséquences humaines, matérielles et économiques ;

Les acteurs internes et externes de la prévention (CHSCT, Inspection du Travail, etc.)

Rappel des dangers liés aux industries chimiques et pétrochimiques.

2. ROLE ET MISSION DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT DE NIVEAU 2

Identifier son ou ses interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice.

Connaître les consignes de sécurité de l'entreprise utilisatrice, connaître les lieux d'intervention et les risques.

Préparer et organiser le travail (signatures des différents documents de travail : plan de prévention, permis de travail, etc.).

Informers les exécutants.

Vérifier la mise en œuvre des moyens de prévention des Entreprises Utilisatrices et Entreprises Extérieures.

Être réactif à tout changement de la situation de travail.

3. RISQUES LIES A LA COACTIVITE

Risques liés à la coactivité entre les entreprises extérieures

Risques liés à la coactivité entre l'entreprise utilisatrice et les entreprises extérieures

Rappel du rôle et de la mission d'un niveau N2

Risques génériques :

Risque Chimique : risque produits, toxicité, incendie, explosion, corrosion

Feu et travaux à chaud

Électricité

Équipements de travail (machines, etc.)

Bruit

Circulation

Travaux en hauteur

Manutention manuelle et mécanique

Désordre

Risques produits (CMR, etc.)

Pression et le nettoyage haute pression

Sablage

Travaux en espaces confinés

Rayonnements ionisants et non ionisants

Explosion (signalétique dans le cadre de l'ATEX)

Électricité statique

Travaux au voisinage des voies ferrées

Travaux au bord de l'eau

Travaux de terrassement

Travaux en atmosphère poussiéreuse

4. ORGANISATION DE LA PREVENTION LORS DES INTERVENTIONS

Le plan de prévention,
Les autorisations de travail,
Les consignes et les modes opératoires.



À recadrer dans le contexte réglementaire actuel

Règle d'or : « Pas de permis de travail ou d'autorisation de travail, pas de travail »

5. ÉTUDE DE CAS

L'étude de cas permet d'évoquer les points 2, 3 et 4 au travers d'une application pratique avec participation et jeu de rôles.

6. REACTIVITE / CONDUITE A TENIR EN SITUATION DE TRAVAIL DEGRADEE

Faire comprendre au stagiaire que, s'il constate lui-même ou est informé par son équipe d'une « situation dégradée » (situation de travail non-conforme à la situation initiale), il doit reprendre l'analyse des risques, et prendre une décision selon deux cas :

— Je peux corriger la situation, je la corrige, je transmets les nouvelles informations à mon équipe et je continue le travail,

— J'ai besoin d'aide extérieure pour réduire le risque. J'arrête le travail. Je me mets et je mets les autres en situation de sécurité. J'informe l'entreprise utilisatrice et je définis avec elle les actions correctrices.

7. ÉVALUATION DES CONNAISSANCES DES STAGIAIRES